



Refus succession du à un surendettement du défunt

Par **julien74160**, le **18/04/2016** à **21:58**

Bonjour,

Mon père est décédé des suites de son cancer le mois dernier. Il était divorcé et je suis son fils unique. Je l'ai aidé à mettre en place un dossier de surendettement en début d'année. (crédits à la conso et loyers impayés...). Aujourd'hui, ce dossier a été cloturé suite à son décès. Je préfère de mon côté refuser sa succession...

Par contre, celui-ci percevait des indemnités journalière par la sécurité sociale vu son statut de maladie longue durée...le mois de Mars 2016 n'a pu être versé vu la fermeture de son compte suite à son décès...

C'est donc pourquoi, cet organisme revient sur moi aujourd'hui en me proposant ce versement, non réalisé sur son compte, mais après leur avoir retourné un certificat d'hérédité ainsi qu'une déclaration de porte-fort.

Pensez-vous que ces documents peuvent compromettre mon refus de succession? Ou cela est il complètement dissocié?

En espérant avoir été assez clair... Dans l'attente de votre retour...

Cordialement, merci

Julien